

## ARRETÉ MUNICIPAL N° 2022 – 178

**Objet : Réglementation temporaire de la circulation, Rue du Traité de Rome – Festival des Arts urbains**

**Nous, Maire de la Commune,**

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982, modifiée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1, L 2213-2 ;

Vu le Code de la Route et notamment son article R 411-21-1 et R 411-25 ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière établie en application de l'arrêté du 24 novembre 1967 ;

Considérant la nécessité qui incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique ;

Considérant l'organisation du Festival des Arts urbains, prévue sur le petit terrain de football et l'espace vert situé autour de la salle multiraquettes, rue du Traité de Rome, envisagés par la Mairie de Moulton-Chicheboville le 23-24 et 25 juin 2022 ;

### **Arrêtons**

**Article I :** La rue du Traité de Rome sera interdite à la circulation des véhicules, entre l'intersection avec la rue Félix Gaillard et l'intersection avec la rue Georges Clémenceau, du vendredi 24 juin 2022 à 8 heures lundi 26 juin 2022 à 8 heures.

**Article II :** Les dispositions visées à l'article précédent ne s'appliquent pas aux véhicules de gendarmerie, de secours, des services techniques municipaux et des organisateurs du festival munis d'un badge agréé.

**Article III :** Les dispositions visées aux articles précédents seront portées à la connaissance des usagers par la signalisation réglementaire qui sera assurée par les services techniques de la mairie de Moulton-Chicheboville.

**Article IV :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.


**Article V :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Moulton-Chicheboville
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours d'Argences
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Valès dunes
- Monsieur l'Adjoint au Maire en charge des services techniques de la mairie de Moulton-Chicheboville
- Monsieur l'Adjoint au Maire en charge de la Culture et de la Communication.

chargés, chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à Moulton, le 22 juin 2022

Coralie ARRUEGO  
Maire



Coralie ARRUEGO  
2022-06-23 08:40:22

**Coralie ARRUEGO**  
Maire de Moulton-Chicheboville